

Mise à jour du Manoir North Centennial

Nouvelles MESURES LIÉES À LA PANDÉMIE de la COVID-19

En vigueur le 27 juin 2023

La province met à jour ses mesures liées à la pandémie de COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée dès aujourd'hui. Le Manoir a donc révisé ses mesures liées à la pandémie.

1-Le test de dépistage (Swabbing)

- n'est plus nécessaire

2-Dépistage passif/Auto-évaluation : (Passive/Self-screening)

L'auto-évaluation **EST OBLIGATOIRE** pour TOUT LE PERSONNEL, LES VISITEURS, LES SOIGNANTS, LES ÉTUDIANTS, LES TRAVAILLEURS DE SOUTIEN. L'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires ou infectieuses préviendra la transmission de maladie dans nos foyers.

Personnel/bénévoles/travailleurs de soutien/étudiants : À votre arrivé, aux portes d'entrée, vous devez continuer d'inscrire votre nom, de répondre aux questions d'auto-évaluation et de continuer de surveiller vos symptômes de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires ou d'autres maladies infectieuses.

Visiteurs et soignants: À votre arrivée, aux portes d'entrée, vous devez inscrire votre nom, remplir le formulaire pour les visiteurs, répondre aux questions d'auto-évaluation et continuer de surveiller vos symptômes de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires ou infectieuses. À votre départ, vous devez aussi signer votre nom pour indiquer votre départ.

Si vous avez des symptômes de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires ou d'autres maladies infectieuses, **NE VISTEZ PAS LE MANOIR**. Votre collaboration empêchera la transmission de maladie dans notre établissement.

3- Le port du masque-MISE À JOUR :

Exigences en matière de port du masque pour le personnel, les étudiants, les bénévoles et les travailleurs de soutien :

- Le port du masque sera fondé sur une évaluation des risques au point de service (ECRP), conformément aux pratiques de base existantes, et sur le protocole de retour au travail après une infection à la COVID-19 (voir la section ci-dessous sur l'isolement du personnel)



- Chaque travailleur de la santé doit compléter une ECRP avant chaque interaction avec le patient et chaque tâche afin de déterminer s'il existe un risque pour le travailleur de la santé ou d'autres personnes d'être exposé à un agent infectieux, y compris la COVID-19, et de déterminer les mesures appropriées à prendre.
- Le personnel peut envisager de porter un masque pendant les soins directs prolongés aux résidents (définis comme des soins individuels à moins de deux mètres d'une personne pendant 15 minutes ou plus).
- Le port du masque n'est plus obligatoire dans les zones administratives et réservées au personnel (p. ex., les salles à manger, les bureaux, les gymnases).

Pour les soignants et les visiteurs :

- Les masques sont recommandés, mais pas obligatoires, dans **toutes les zones** de la maison.
 - **Salle à manger en commun:** Le manoir a des salles à manger communes dans chaque unité : Cela signifie que les soignants et les visiteurs peuvent maintenant se joindre à eux pour manger et partager un repas ou une boisson **dans la chambre des résidents** en raison du manque d'espace dans la salle à manger.
 - Dans les situations d'éclosion, ou si un résident prend des précautions supplémentaires, toutes les personnes sont tenues de se conformer aux exigences en matière de port du masque et d'autres équipements de protection individuelle, selon les directives de l'équipe de gestion de l'éclosion et du bureau de santé publique local.

4- Visiteurs pendant une éclosion :

La limite d'un seul fournisseur de soins à la fois a **été supprimée** lors d'une éclosion de COVID-19, ou lorsqu'un résident présente des symptômes ou s'isole. Pendant une éclosion, nous suivrons les directives du bureau de santé local, tel qu'indiqué dans les directives à suivre des soins de longues durées de la province.

5-Activités

Le Manoir reconnaît que les activités sont essentielles à la santé mentale et au bien-être des résidents. Par conséquent, avec les directives du bureau de santé local, le Manoir structurera les activités en fonction de la capacité du personnel et de la population résidente.

Manoir North Centennial Manor Inc.

2 PROMENADE KIMBERLY DRIVE
KAPUSKASING, ONTARIO T: 705-335-6125
P5N 1L5 F: 705-337-1091
www.ncmanor.com



6- Absences de courtes durées(overnight)/médicales/sociales:

Sociales: Les réservations ne sont plus requises **À MOINS** que des médicaments soient nécessaires. Un préavis de 24 heures est demandé pour la préparation de médicament - Veuillez contacter l'infirmière responsable 705-335-6125, poste 244 pour faire les arrangements.

Rendez-vous médicaux: Les réservations ne sont plus requises **À MOINS** que des médicaments soient nécessaires. Un préavis de 24 heures est demandé pour la préparation de médicament - Veuillez contacter l'infirmière responsable 705-335-6125, poste 244 pour faire les arrangements.

Absences de courte durées (overnight) : Les réservations ne sont plus requises **À MOINS** que des médicaments soient nécessaires. Un préavis de 24 heures est demandé pour la préparation de médicament - Veuillez contacter l'infirmière responsable 705-335-6125, poste 244 pour faire les arrangements.

7- Vaccination contre la COVID-19 :

VISITEURS: Une preuve de vaccination des visiteurs n'est pas requise. Ils doivent se laver les mains à l'entrée, avant et après les soins et les visites dans les unités des résidents.

En ce qui concerne le personnel, la politique de vaccination est toujours en cours de révision et sera mise à jour en conséquence.